



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

N° de résolution
ou annotation

À l'assemblée publique de consultation, du Conseil municipal de Sainte-Famille, I.O., tenue le 3 avril 2017, 19 h 30 heures, à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire suppléant Yves Lévesque.

Sont également présents(es) :

Madame la conseillère : Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers : Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

Absents : Jean Pierre Turcotte, maire
Anne Pichette

Sujet : Projet de règlement # 2017-291
2017-293
2017-294
2017-295

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation du projet de règlement.
3. Période de questions.
4. Levée de l'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-41

Sur une proposition de Bruno Simard, appuyée par Marc-Antoine Turcotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT


Les projets ont été expliqués aux personnes présentes.

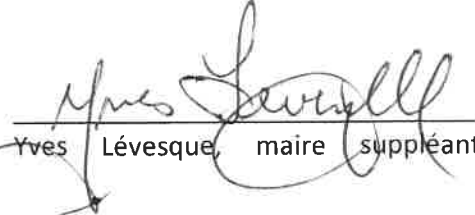
3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

17-42

Sur une proposition de Sylvie DeBlois il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h00.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
directrice générale-secrétaire-trésorière


Yves Lévesque, maire suppléant



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 3 avril 2017, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Yves Lévesque.

M. Yves Lévesque, maire suppléant, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Madame la conseillère:	Sylvie DeBlois
Messieurs les conseillers:	Bruno Simard Richard Therrien Marc-Antoine Turcotte
Absents :	Jean-Pierre Turcotte Anne Pichette

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017.
3. Suites de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Avis de motion règlement 2017-293.
7. Avis de motion règlement 2017-294.
8. Avis de motion règlement 2017-295.
9. Résolution adoption du second projet de règlement 2017-295.
10. Résolution adoption rapport des activités Protection Incendie.
11. Résolution autorisant la Directrice générale à participer au Congrès de l'ADMQ.
12. Dépôt des rapports financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016.
13. Résolution octroi contrat vidange de fosses.
14. Résolution entente de service aux sinistrés Croix-Rouge Canadienne.
15. Divers.
15.1 Demande de partenariat Souper bénéfique Fondation François Lamy.
16. Rapport des élus sur les divers comités.
17. Période de questions.
18. Levée ou ajournement de la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2017

Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017.

17-43

17-44



N° de résolution
ou annotation

17-45

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

3. SUITES DE CES SÉANCES

4. CORRESPONDANCE

5. ADOPTION DES DÉPENSES

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'autoriser le paiement des factures de mars totalisant 144 463.07 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 14 346.44 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-293

Marc-Antoine Turcotte, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2017-293, aux fins de modifier le règlement de lotissement pour le retrait du moratoire sur les nouvelles rues.

7. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-294

Richard Therrien, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2017-294, modifiant le plan d'urbanisme pour le retrait du moratoire sur les nouvelles rues.

8. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-295

Sylvie DeBlois, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2017-295, modifiant le zonage pour revoir les limites des zones 23A, 5M, 1P et 7P pour assurer la concordance aux limites de propriété.

9. RESOLUTION ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-295

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage # 2005-197, afin de revoir les limites de zones.

En conséquence sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter le second projet de règlement # 2017-295 tel que rédigé ci-dessous.

- **Article 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent second projet de règlement.

- **Article 2 : Objet du second projet de règlement**

Que soit amendé le règlement de **zonage 2005-197** afin de revoir les limites des zones 23-A, 5-M, 1-P et 7-P dans le but d'assurer la concordance aux limites de propriétés.

17-46



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

N° de résolution
ou annotation

• Article 3 : Modifications à l'ANNEXE B – PLAN DE ZONAGE

L'annexe B, intitulée « PLAN DE ZONAGE », qui fait partie intégrante du règlement de zonage 2005-197, est modifiée de manière à revoir les limites des zones 23-A, 5-M, 1-P et 7-P dans le but d'assurer la concordance aux limites de propriétés, le tout tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.

L'annexe A est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

• Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

10. RESOLUTION ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITES SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit à toute autorité chargée de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture des risques, l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activités.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport des activités du service de protection incendie

17-47

En conséquence, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, d'accepter le rapport tel que déposé.

11. RESOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GENERALE / SECRETAIRE TRESORIERE A PARTICIPER AU CONGRES DE L'ADMQ

17-48

Sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à participer au congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 14, 15 et 16 juin 2017 au Centre des congrès de Québec, le coût étant de 519 \$.

12. DEPOT DES RAPPORTS FINANCIERS ET DE L'AUDITEUR INDEPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

17-49

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accepter le dépôt des rapports financiers et de l'auditeur indépendant tel que présenté par la Directrice générale / secrétaire trésorière Sylvie Beaulieu.

13. RESOLUTION OCTROI CONTRAT VIDANGE DE FOSSES

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille a procédé aux demandes de soumission sur invitation.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance d'une soumission concernant le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques.

ENTREPRENEUR	SCÉNARIO						
	1	2	3	4	5	6	7
Sani Orléans	63.85 \$	80.88 \$	25.54 \$	79.93 \$	50.00 \$	4.00 \$	26.29\$/m3



17-50

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

En conséquence, sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Richard Therrien, il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'accorder le contrat à Sani-Orléans. Le contrat étant de (2) ans soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2019.

14. RESOLUTION ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRES CROIX-ROUGE CANADIENNE

ATTENDU QUE les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

ATTENDU QUE les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en oeuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite

En conséquence, sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères), d'autoriser le maire et la Directrice générale / secrétaire trésorière à signer le renouvellement de l'entente.

15. DIVERS

15.1 Demande de partenariat souper bénéfice Fondation François Lamy

Le conseil municipal autorise l'utilisation du gymnase pour le souper bénéfice de la Fondation François Lamy le 6 mai 2017.

17-51



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Famille I.O., Qué.**

N° de résolution
ou annotation

16. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES

17. PERIODE DE QUESTIONS

18. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE

17-52

Sur une proposition de Sylvie DeBlois , Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 8 h 55.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Secrétaire-trésorière

Yves Lévesque, Maire suppléant